



Agent de maitrise - retraite

Par **pau84**, le **15/03/2010** à **19:39**

Bonjour,
je suis Agent de Maîtrise dans la "Prestation de services".
j'ai un brut de 2000€ (en base :1600 € +heures sup' : 230€ + Prime rémunération variable:170€) ; je suis responsable d'Activité depuis mai 2005.
ma question = Combien puis-je prétendre à la Retraite? ;est-t-il préférable de demander un statut Cadre?
merci !!!!
Pau84